

ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMAQ
SIREN: 883524175
55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33700 MERIGNAC

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Céline DUMALET

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance :

7 Rue du Golf Parc d'activités de Mérignac Innolin 33700 MERIGNAC
Tél. 05 56 13 25 75 - Fax 05 56 13 25 85 - E-mail : merignac-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMAQ.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMAQ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des éléments disponibles, nos contrôles ont porté plus particulièrement sur l'analyse des subventions et sur leur recouvrement.

Nos travaux ont consisté à :

- Analyser les contrats et conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs ;
- S'assurer du correct rattachement des produits à l'exercice (examen de la césure) ;
- Contrôler l'évolution post-clôture des montants restant à encaisser au 31/12/2025.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 06/07/2026



Céline DUMALET
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,08		
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	870	387	483			
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				2,22		1,55
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	11 265	4 588	6 677		4 981	
Autres immobilisations corporelles	18 053	10 507	7 546		3 127	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	30 188	15 482	14 706	2,30	8 108	1,55
Stocks et en-cours					15 673	2,99
Créances				21,96	22 335	62,61
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	49 724		49 724			
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	4 500		4 500		6 632	
Personnel et comptes rattachés					7 264	
Autres créances	84 842		84 842		292 279	
Charges constatées d'avance	1 412		1 412			
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	484 497		484 497	75,74	172 380	32,85
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	624 975		624 975	97,70	516 563	98,45
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	655 163	15 482	639 681	100	524 671	100

BILAN PASSIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise		43,77		53,37
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	280 000		280 000	
Ecart de réévaluation				
Réserves		12,70		6,98
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	81 265		36 620	
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	74 390	11,63	44 646	8,51
Situation nette (sous-total)	435 656	68,11	361 265	68,86
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 435 656	68,11	361 265	68,86
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31		47	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	18 246	2,85	36 533	6,96
Fournisseurs, factures non parvenues	4 243	0,66	7 350	1,40
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	82 684	12,93	36 393	6,94
Personnel et comptes rattachés	37 898	5,92	29 040	5,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Créditeurs divers	60 924	9,52	54 043	10,30
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 204 025	31,89	163 406	31,14
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 639 681	100	524 671	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	21 900	19 400	2 500	12,89
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	248 386	74 450	173 936	233,63
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	366 132	506 551	-140 420	-27,72
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 129	-2 129	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	-15 462	17 014	-32 476	-190,88
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 620 955	619 544	1 411	0,23
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	166 591	253 402	-86 812	-34,26
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 767	1 573	194	12,34
Salaires	250 211	221 288	28 923	13,07
Cotisations sociales	105 056	92 766	12 289	13,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 716	3 992	1 724	43,17
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	295	1 876	-1 581	-84,29
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 529 635	574 898	-45 263	-7,87
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 91 319	44 646	46 674	104,54

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)				
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	91 319	44 646	46 674	104,54
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	16 929		16 929	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	620 955	619 544	1 411	0,23
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	546 564	574 898	-28 334	-4,93
EXCÉDENT OU DÉFICIT	74 390	44 646	29 745	66,62
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	74 390	44 646	29 745	66,62

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'Association de préfiguration TARMAQ a été créée le 15 avril 2020.
La déclaration a été faite en préfecture le 24 avril 2020.

L'objet de notre association est de préfigurer ce que sera la Cité des Savoirs Aéronautiques et Spatiaux, d'assurer le pilotage des études préalables au lancement du projet, d'accompagner l'acquisition du foncier et le projet de construction.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

TARMAQ devra ainsi doter le territoire d'un équipement emblématique de sa filière Aéronautique et Spatiale et permettre la découverte, le partage, l'éducation et la transmission de la culture Aéronautique et Spatiale.

Sur l'exercice 2025, la phase d'études et de recherches concernant le foncier s'est poursuivie.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association de préfiguration TARMAQ a obtenu les financements suivants pour l'exercice 2025 :
-Subvention Région Nouvelle Aquitaine (fonct) : 280 000 € ; soit 53.51% du budget des dépenses prévues
-Subvention Bordeaux Métropole (fonct) : 188 732 € ; soit 36.07% du budget
-Subvention commune de Mérignac (fonct) : 33 549 €
Le reste des budgets sera financé par diverses cotisations et partenariats
Ces montants sont plafonnés au montant réel des dépenses engagées sur l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 639 681,12 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 74 390,49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Au titre de l'exercice 2025, l'Association TARMAQ s'est vu accordé un total de subventions de 502 281 €. Compte tenu des dépenses supportées sur l'exercice, le montant global des subventions a été ramené à 366 132 €.

Ainsi, compte tenu de ces dépenses réellement engagées sur l'exercice et des subventions déjà versées, il reste au 31 décembre 2025 :

- Région Nouvelle Aquitaine (Fonct) : 64 101 € à recevoir
- Bordeaux Métropole (Fonct) : 13 405 € à reverser
- Commune de Mérignac : l'intégralité de la subvention a été perçue.

L'Association de préfiguration TARMAQ a poursuivi en 2025 son activité de conseil en matière de formation (apprentissage par l'expérience), mais compte tenu de l'importance du volume de cette activité lucrative relevant du secteur marchand, elle a du opter pour la TVA et l'impôt sur les sociétés.

Ces recettes ne relevant pas du secteur non lucratif s'élèvent sur l'exercice à 248 386 € et le résultat net comptable après impôt est de 67 786 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciels		2 à 3
Matériel de communication	3,00	
Matériel de bureau et informat		3 à 7
Mobilier de bureau	5,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

L'association de préfiguration TARMAQ a obtenu les financements suivants pour l'exercice 2025 :

- Subvention Région Nouvelle Aquitaine (fonct) : 280 000 € ; soit 53.51% du budget des dépenses prévues
- Subvention Bordeaux Métropole (fonct) : 188 732 € ; soit 36.07% du budget
- Subvention commune de Mérignac (fonct) : 33 549 €

Au titre de l'exercice 2025, l'Association TARMAQ s'est donc vu accordé un total de subventions de 502 281 €. Compte tenu des dépenses supportées sur l'exercice, le montant global des subventions a été ramené à 366 132 €.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			870
TOTAL			870
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 059		4 206
Matériel de bureau, informatique & mobilier	10 815		7 239
TOTAL	17 874		11 445
TOTAL GENERAL	17 874		12 314
	Diminution	Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	légale/Valeur
		immobs fin ex.	d'origine
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			870
TOTAL			870
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			11 265
Matériel de bureau, informatique & mobilier			18 053
TOTAL			29 319
TOTAL GENERAL			30 188

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles				387		387
TOTAL				387		387
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			2 079	2 510		4 588
Matériel de bureau, informatique			7 687	2 820		10 507
TOTAL			9 766	5 329		15 095
TOTAL GENERAL			9 766	5 716		15 482

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 412
TOTAL	1 412

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	79 101
TOTAL	79 101

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Il a été accordé à l'association de préfiguration TARMAQ les apports avec droit de reprise suivants :

-Région Nouvelle Aquitaine : 170 000 €

-Bordeaux Métropole : 110 000 €

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	280 000				280 000
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	36 620		44 646		81 266
Excédent ou déficit de l'exercice	44 646		74 390	44 646	74 390
TOTAL	361 265		119 036	44 646	435 655

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	31	31		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 489	22 489		
Personnel et comptes rattachés	37 898	37 898		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 328	33 328		
Impôts sur les bénéfices	16 929	16 929		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 237	8 237		
Autres impôts et taxes assimilées	24 190	24 190		
Autres dettes	60 924	60 924		
TOTAL	204 025	204 025		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 243
Dettes fiscales et sociales	54 578
TOTAL	58 852

ENGAGEMENTS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Apports avec droits de reprise	280 000					280 000
TOTAL (1)	280 000					280 000
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	280 000					280 000

LES EFFECTIFS

ASSO DE PREFIGURATION TARMAQ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

Ingénieurs et cadres

PERSONNEL SALARIÉ

31/12/2025	31/12/2024
4,00	4,00
4,00	4,00